

---

Sur la proposition du représentant Carnot, au nom de son comité de Salut public, la Convention décrète plusieurs promotions dans l'armée, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Lazare Nicolas Marguerite Carnot

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Carnot Lazare Nicolas Marguerite. Sur la proposition du représentant Carnot, au nom de son comité de Salut public, la Convention décrète plusieurs promotions dans l'armée, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 354-357;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16328\\_t1\\_0354\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16328_t1_0354_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

ferons tout ce qui sera possible pour profiter de la victoire sans compromettre nos succès.

Il résulte du langage de tous les prisonniers et déserteurs que le moral de ces messieurs est très fort ébranlé, ils sont las de la guerre et soupirent après leur retour en Allemagne.

On a pris la voiture de Latour, son secrétaire et ses papiers.

Salut et fraternité.

Signé, GILLET.

b

[*Jourdan, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de Salut public, Liège le 3<sup>e</sup> jour des sans-culottides an II*] (37)

Citoyens Représentans

L'ennemi a quitté la nuit dernière le camp de la Chartreuse; les immenses décombres qu'il avoit accumulés à la porte de Liège et qu'il nous a fallu déblayer ne nous ont pas permis de marcher à sa poursuite avant huit heures du matin. Nous avons cependant ramené beaucoup de déserteurs.

La perte de l'ennemi a été beaucoup plus considérable que je ne vous l'ai annoncé, les rapports des déserteurs s'accordent à dire qu'il est des régimens dont il ne reste plus que cent cinquante hommes (38). Comme nous avons été occupés toute la journée à le poursuivre et à prendre de nouvelles dispositions, je n'ai pas pu me procurer des détails circonstanciés sur la brillante journée d'hier, aussitôt qu'ils me seront parvenus, je vous les ferai passer.

Salut et fraternité.

Signé, JOURDAN.

15

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport [de CARNOT, au nom] de son comité de Salut public sur l'action qui a eu lieu près de Liège et de Maëstricht, le deuxième jour des sans-culottides, déclare que l'armée de Sambre-et-Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie (39).**

(37) C 321, pl. 1338, p. 3. *Débats*, n° 732, 10; *Bull.*, 1<sup>er</sup> vend.; *M.U.*, XLIV, 18; *Rép.*, n° 2; *Gazette Fr.*, n° 996; *Ann. R.F.*, n° 2; *F. de la Républ.*, n° 2; *J. Univ.*, n° 1 764.

(38) Correction faite sur le manuscrit qui indiquait 300 hommes.

(39) P.-V., XLVI, 5. C 320, pl. 1327, p. 4. Décret non numéroté, de la main de Carnot, rapporteur. *Débats*, n° 731, 6 et n° 732, 10; *Bull.*, 1<sup>er</sup> vend.; *Moniteur*, XXII, 40; *J. Fr.*, n° 727; *M.U.*, XLIV, 12; *Rép.*, n° 2; *Mess. Soir*, n° 765; *Ann. R.F.*, n° 2; *F. de la Républ.*, n° 2; *J. Perlet*, n° 730; *J. Univ.*, n° 1 723.

16

**Le membre du comité de Salut public [CARNOT], qui vient de faire le précédent rapport, fait part de la demande du représentant du peuple Soubrany, d'un congé pour rétablir sa santé.**

**La Convention lui accorde un congé de trois décades (40).**

17

**La Convention nationale, sur la proposition [de CARNOT, au nom de] de son comité de Salut public, nomme aux emplois vacans dans l'armée les citoyens ci-après. Savoir :**

1. A celui de sous-lieutenant au deuxième bataillon du trente-deuxième régiment, Lafaye, grenadier au dix-neuvième bataillon des volontaires nationaux.

Lors de la levée du pont de Monceau, ce brave militaire voyant le citoyen Senaimont, capitaine d'ouvriers d'artillerie, rester presque seul, lui dit : la patrie nous a confié ce poste; nous y mourrons ensemble, ou nous le sauverons.

2. A celui de capitaine au premier bataillon de tirailleurs de Mayenne-et-Loire, Cabaille, sous-lieutenant au deuxième bataillon du Loiret.

Lors de la prise de Liège, il commandoit quinze hommes avec lesquels il se précipita sur les batteries ennemies, s'empara d'une pièce de canon, et fit 80 prisonniers.

3. A celui de sous-lieutenant au troisième bataillon de la cent quatrième demi-brigade, Blanchard, caporal au deuxième bataillon du quatre-vingt-troisième régiment.

Appercevant dans une affaire un de ses camarades embarrassé de faire sa retraite, il vole à son secours; il est assailli lui-même par trois esclaves, qui veulent le forcer à se rendre; mais il ne leur répond qu'en leur donnant la mort, et court délivrer son ami.

4. A celui de sous-lieutenant au dixième bataillon de la Haute-Saône, Lafargue, volontaire au troisième bataillon de Lot-et-Garonne.

Blessé d'une balle dans le bois de Rhinfeld, il eut le courage de l'arracher lui-même et d'en charger son fusil.

5. A celui de sous-lieutenant au premier bataillon de Mayenne-et-Loire, Roussel, soldat au deuxième bataillon du cent cinquième régiment.

(40) P.-V., XLVI, 5. C 320, pl. 1327, p. 5. Décret non numéroté. Rapporteur : Carnot.

Il coupa, lors de la reprise du fort Vauban, les mèches qui devoient faire sauter le magasin à poudre.

6. A celui de lieutenant au premier bataillon du Bas-Rhin, Klaite, chasseur au quatrième régiment.

Dans la journée du 26 messidor, il reçoit onze coups de sabre, et, malgré ses blessures, conserve le plus grand sang-froid, et ne cesse de crier : *vive la République !*

7. A celui de sous-lieutenant dans la dix-neuvième demi-brigade, Landié, volontaire au deuxième bataillon de Lot-et-Garonne.

Blessé d'une balle le 22 juillet 1793, il l'arracha avec son couteau, la remit dans son fusil, et la renvoya à l'ennemi.

8. A celui de lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs de la Manche, Ventre, sergent-major au bataillon de chasseurs du Mont-Cassel.

A conduit plusieurs bateaux à la nage avec deux de ses camarades, lors de la prise de l'Isle-Cazzand.

9. A celui de lieutenant au deuxième bataillon du cent deuxième régiment, Bengay, sergent au bataillon de chasseurs du Mont-Cassel.

S'est distingué à la prise de Cazzand, en conduisant à la nage neuf à dix bateaux avec Ventre et Bernard.

10. A celui de sous-lieutenant au premier bataillon des Ardennes, Emonet, volontaire au cinquième bataillon de l'Ain.

Etant de garde sur les bords du Rhin, il voit tomber son frère d'un boulet qui lui emporte le crâne; son tour de faction arrivoit, et, malgré les instances de ses camarades, il exigea qu'on le conduisit à l'endroit où le sang de son frère venoit de couler, afin de s'enflammer davantage de la haine des tyrans et du désir de venger sa mort.

Ce ne fut qu'après avoir rempli ses devoirs envers la patrie, qu'il paya à la nature le tribut de sa sensibilité.

11. A celui de chef au premier bataillon de la 83<sup>e</sup> demi-brigade, Goiffon, commandant les chasseurs de Cassel.

Suspendu pendant cinq mois et reconnu innocent d'après les bons témoignages donnés sur son compte par cinq représentans; il est couvert de blessures reçues dans la Vendée et au siège de Mayence.

12. A celui de lieutenant dans la cent quarante-huitième demi-brigade, Bernard, caporal au bataillon de chasseurs du Mont-Cassel.

S'est distingué à la prise de l'Isle-Cazzand, en conduisant à la nage neuf à dix bateaux avec Bengay et Ventre, ses deux camarades.

13. A celui de sous-lieutenant dans la même demi-brigade, Requin, volontaire au deuxième bataillon du Doubs.

Fut atteint d'une balle qui lui fit une blessure considérable à la joue; il conti-

nua à tirer encore sur l'ennemi, ne voulant quitter les rangs qu'après sa fuite.

14. A celui de sous-lieutenant au même corps, Delga volontaire au deuxième bataillon de Lot-et-Garonne.

Etant à tirailler à Grichime le 26 frimaire, se défendit seul avec sa baïonnette contre six hussards qui l'avoient assailli.

15. A celui de lieutenant dans la 71<sup>ème</sup> demi-brigade, Araste, sergent au deuxième bataillon du cinquante-huitième régiment.

Voyant tomber sous les coups de l'ennemi le porte-drapeau de son bataillon, s'élança à travers les feux-croisés, et revient avec le signe de la liberté.

16. A celui de lieutenant au sixième bataillon du Bec-d'Ambès, Neuville, caporal au 83<sup>e</sup> régiment.

Commandoit 25 hommes dans une affaire; s'apercevant que l'ennemi dirige son feu sur lui et sa troupe, fond avec elle sur les esclaves, qui ne doivent leur salut qu'à la fuite et s'empare de leurs canons.

17. A celui de capitaine au deuxième bataillon du 74<sup>e</sup> régiment, Regnault, lieutenant audit régiment.

Blessé d'un coup de feu à la bataille de Fleurus, est obligé de quitter les rangs; plusieurs soldats accourent pour le secourir, mais il les renvoie tous à leur poste, en leur représentant qu'ils se devoient tous à la patrie, et qu'un individu n'étoit rien auprès d'elle.

18. A celui de sous-lieutenant au même bataillon, Mansuy, volontaire au septième bataillon de la Seine-Inférieure.

Après avoir aidé un déserteur autrichien à passer la Sambre, s'apercevant qu'il avoit laissé de l'autre côté son fusil et sa giberne, repasse la rivière et lui rapporte le tout, en bravant les patrouilles et les sentinelles ennemies.

19. A celui de capitaine au premier bataillon de chasseurs de Saône-et-Loire, Bauzell, sous-lieutenant au quatrième bataillon de sapeurs.

Etoit au bivouac près de Negertheim, lorsqu'un gros de cavalerie vint fondre sur la colonne qui défendoit cette position, et la forçoit déjà à reculer; Bauzell fait battre la charge, se précipite avec sa compagnie vers des pièces de canon que l'ennemi emmenoit, les reprend, et fait faire un feu si violent sur lui, qu'il est forcé de se retirer en désordre et avec une perte considérable.

20. A celui de sous-lieutenant au dix-huitième bataillon d'infanterie légère, Eymard, volontaire au premier bataillon de l'Ardèche.

Ayant reçu, à la journée de Tende, une balle qui lui perça les deux jambes, un de ses camarades lui offrit de le porter à l'ambulance; mais il lui répondit d'un ton ferme : *Va, marche à l'ennemi, j'accepterai tes offres après la bataille; jusques-là ton bras est nécessaire à la patrie, tu ne peux l'en priver sans crime.*

21. A celui de sous-lieutenant au bataillon du Bas-Rhin, dit de l'Union, Creux, grenadier au troisième bataillon de l'Yonne.

Le soir de la mémorable journée du 7 floréal, le général Daudet, ayant demandé aux grenadiers de ce bataillon s'ils voulaient, pour se délasser, aller souper à Courtrai; Creux vole, arrive dans la place, suivi seulement de deux de ses camarades : un canon étoit braqué sur eux, il coupe le bras à celui qui tenoit la mèche; et, secondé de ses deux frères, il s'empare de la pièce et la tourne contre les ennemis.

22. A celui de sous-lieutenant dans la quatre-vingt-quatorzième demi-brigade, Castel, grenadier au deuxième bataillon du quarantième régiment.

Dangereusement blessé à Wissembourg, tombe noyé dans son sang : un de ses camarades lui donne un peu d'eau-de-vie; Castel sent renaître ses forces, se relève et vole de nouveau au combat, jusqu'à ce qu'épuisé par la perte de son sang, il reste sans mouvement sur le champ de bataille.

23. A celui de sous-lieutenant au quatrième bataillon de la Charente, Teste, sapeur à la septième compagnie du huitième bataillon.

Au siège de Charleroi, une grande perche, plantée à quinze toises de la place servoit de direction à l'ennemi pour tirer sur la batterie l'Unité, Teste saute par dessus la redoute, court, arrache la perche et la traîne jusque dans la tranchée.

24. A celui de lieutenant au premier bataillon du 16<sup>e</sup> régiment, Royer, caporal au deuxième bataillon du quatre-vingt-troisième régiment.

Se trouvant seul dans une affaire en avant de ses camarades, jette de grands cris, et feint d'appeler à lui une troupe considérable; l'ennemi tremblant et déconcerté, coupe les traits de ses chevaux, et prend la fuite : Royer attend ses camarades, et ramène avec eux un obusier.

25. A celui de sous-lieutenant au deuxième bataillon du vingt-sixième régiment, Cicogne, volontaire au huitième bataillon des volontaires nationaux.

La garde avancée de la porte de Furnes étant forcée à la retraite, il falloit passer le canal d'Honschoote à Furnes, et aucun ne savoit nager. Cicogne transporte d'abord sur l'autre rive les fusils, sacs, gibernes, etc., de ses camarades, et les passe ensuite l'un après l'autre, au nombre de trente-huit.

26. A celui de lieutenant au premier bataillon de la Marne, Balanche, sergent des grenadiers au sixième bataillon du Doubs.

Après avoir été blessé de trois coups de sabre à la tête, se défendit contre trois dragons ennemis, en tua un et blessa les deux autres.

27. A celui de sous-lieutenant dans la soixante-cinquième demi-brigade, Leroy, caporal des carabiniers du cinquième bataillon d'infanterie légère.

Chargeant avec trop d'ardeur les tirailleurs ennemis, à la tête de huit carabiniers, fut investi par des dragons, et ne put s'échapper, avec un de ses camarades, qu'en se jetant à la nage; celui-ci couloit déjà à fond, lorsque Royer, malgré le feu violent de l'ennemi et une blessure très grave qu'il reçut à la tête, plonge à trois reprises différentes, et parvient après les plus grands efforts, à le sauver.

28. A celui de lieutenant au troisième régiment d'artillerie, Deschamps, sergent des canonniers du premier bataillon du Puy-de-Dôme.

Lors de la reprise du Fort Vauban, arracha la mèche d'une mine dont l'explosion auroit fait sauter une partie des remparts.

29. A celui de capitaine au premier régiment de cavalerie, Bouvert, lieutenant au seizième régiment de cavalerie.

Commandant, à la journée d'Arlon, une partie du détachement qui chargea et tailla en pièces un bataillon carré de plus de quinze mille hommes, il reçut dans cette affaire vingt-six blessures.

30. A celui de lieutenant au neuvième régiment de cavalerie, Mandement, cavalier au sixième régiment.

A la journée d'Honschoote, chargé de porter des cartouches aux bataillons, il aperçoit dans un enclos dix ou douze fantassins qui gardoient un drapeau; les croyant des Français, il franchit la haie, reconnoit son erreur; mais déjà il étoit entouré. Il feint alors de se rendre, et laisse tomber son sac de cartouches; les ennemis le ramassent : pendant ce mouvement, il tire son sabre, s'empare du drapeau et s'échappe. A peu de distance, il est enveloppé par le régiment ennemi; il tombe sur le colonel à coups de sabre, en criant : *la cavalerie charge*. L'ennemi, effrayé à ces cris, jette bas les armes et s'enfuit. Mandement s'empare du colonel, qu'il emmène au camp, au milieu des acclamations de ses frères d'armes.

31. A celui de sous-lieutenant au onzième régiment de cavalerie, Barbut, cavalier nantais.

Il s'est distingué, depuis le commencement de la révolution, par son courage et sa bravoure, mais particulièrement à l'affaire de Machecoul, où il a reçu plusieurs blessures.

32. A celui de lieutenant au huitième régiment de dragons, Picard, dragon au dixième régiment.

Se trouvant entouré par plusieurs cavaliers autrichiens, en tua trois, eut son cheval tué sous lui, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille : il porte les glorieuses cicatrices de trente-un coups de sabre. La Convention nationale, par son

décret du 11 fructidor, a ordonné qu'il se-  
roit pourvu à son avancement.

33. A celui de capitaine au dixième ré-  
giment de dragons, Nardin, ci-devant chef  
de brigade des grenadiers de l'armée du  
Rhin.

Etant plus propre au service des  
troupes à cheval, qu'à celui de l'infante-  
rie.

34. A celui de lieutenant au septième  
régiment de chasseurs, Allé, sous-lieute-  
nant au cinquième régiment de chas-  
seurs.

Venoit de s'emparer d'un drapeau en-  
nemi, à l'affaire du 10 floréal; il le jette  
dans un fossé, charge avec deux de ses  
camarades sur une pièce de canon, la  
prend, et la ramène au camp avec son  
drapeau.

35. A celui de lieutenant au septième  
régiment de chasseurs, Bernard, maré-  
chal-des-logis au septième régiment des  
chasseurs.

A la reprise du fort Vauban, coupa les  
mêches qui devoient faire sauter le ma-  
gasin à poudre (41).

Citoyen Président,

Le délabrement de ma santé me force de  
demander à la Convention nationale un congé  
de deux décades pour la rétablir, je joins un  
certificat de l'officier de santé, et les prie d'ac-  
céder à ma demande.

Salut et fraternité.

DAVID.

[Certificat concernant l'état de santé du repré-  
sentant du peuple David, Paris le 1<sup>er</sup> ven-  
démiaire an III] (45)

Je soussigné officier de santé certifie que  
Alexandre David, représentant du peuple à  
l'estomac dérangé depuis environ deux mois,  
que ses digestions sont pénibles et laborieuses  
et qu'il a fréquemment le dévoiement; en  
conséquence j'estime que le citoyen Alexandre  
David a besoin d'aller à la campagne pendant  
quelque temps.

A Paris le premier vendémiaire de l'an trois  
de la République française une et indivisible.

THIERRY.

## 18

La Convention nationale, après avoir  
entendu la pétition de la citoyenne Ma-  
rie-Anne Tacheau, femme Oppin, renvoie  
la pétition au comité de Législation pour  
lui en faire un rapport, et ordonne qu'il  
sera sursis à l'exécution du jugement ren-  
du contre elle, jusqu'au rapport (42).

## 19

Sur la demande d'Alexandre David-De-  
lisle, représentant du peuple, député du  
département de l'Aube, d'un congé de  
deux décades, pour le rétablissement de  
sa santé;

La Convention nationale accorde au ci-  
toyen Alexandre David un congé de deux  
décades, pour rétablir sa santé (43).

[Alexandre David-Delisle, représentant du peu-  
ple, au président de la Convention natio-  
nale, Paris le 1<sup>er</sup> vendémiaire an III] (44)

(41) P.-V., XLVI, 5-15. C 320, pl. 1327, p. 6. Décret non  
numéroté, minute de la main de Carnot, rapporteur. *Bull.*,  
1<sup>er</sup> vend. an III et 2 vend. (suppl.); *Débats*, n° 732, 10-15 et  
n° 731, 6; Mention dans *Moniteur*, XXII, 40; *J. Fr.*, n° 727;  
*M.U.*, XLIV, 12 et 53-54; *Ann. R.F.*, n° 2; *J. Mont.*, n° 146.

(42) P.-V., XLVI, 15-16. C 320, pl. 1327, p. 7. Minute de  
la main de Le Tourneur, député de la Sarthe, rapporteur.  
Décret non numéroté.

(43) P.-V., XLVI, 16. C 320, pl. 1327, p. 8. Décret non  
numéroté. Rapporteur anonyme selon C\* II 21.

(44) C 321, pl. 1343, p. 2.

## 20

Le représentant du peuple Maure ex-  
pose qu'une mission constante, active et  
pénible dans les départemens de l'Yonne,  
du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Aube,  
l'avoit conduit à Auxerre, lieu de sa de-  
meure: en conséquence, il demande un  
congé de deux décades, pour régler quel-  
ques affaires à lui très importantes.

La Convention passe à l'ordre du  
jour (46).

[Maure, représentant du peuple, au président  
de la Convention nationale, Auxerre le  
3<sup>e</sup> jour des sans-culottides an II] (47)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort  
Maure représentant du peuple dans le dé-  
partement de l'Aube au citoyen président de  
la Convention nationale, Salut et fraternité.

Citoyen président,

Quatorze mois d'une mission constante, ac-  
tive et pénible dans les départemens de  
l'Yonne, du Loiret, de Seine-et-Marne et de  
l'Aube viennent de se terminer dans le district  
d'Ervy. La route pour rentrer dans le sein de  
la Convention m'a conduit à Auxerre lieu de  
ma demeure, quoique cette mission m'ait ap-  
pellé quelque temps dans cette commune, oc-  
cupé constamment à remplir mes devoirs, je  
n'ay pas donné un instant aux affaires d'une

(45) C 321, pl. 1343, p. 3.

(46) P.-V., XLVI, 16.

(47) C 321, pl. 1343, p. 1. *J. Fr.*, n° 727; *M.U.*, XLIV,  
12; *Gazette Fr.*, n° 996.